

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

LIGUE CONTRE LE CANCER

Comité Départemental des Hautes Alpes
Résidence le Théâtre 150Bd G. Pompidou
05000 Gap

EXERCICE 31 DECEMBRE 2022

Aux membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Ligue Contre le Cancer des Hautes Alpes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment en ce qui concerne les legs et fonds dédiés. Les comptes ne comportent pas d'estimations significatives.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux membres de l'Association.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés membres de l'Association, sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport d'activité.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification

des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes,
- il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Manosque, le 30 mars 2023

Isabelle CANDAELE
Commissaire aux Comptes
Gérante et signataire désignée

AJC AUDIT
Société de commissariat aux Comptes
264 rue Berthelot
04100 Manosque
SIREN 451 301 865

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2022	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2021
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	211 849.42	(101 022.57)	110 826.85	114 218.46
Terrains	9 528.00		9 528.00	9 528.00
Constructions	186 699.67	(86 125.25)	100 574.42	104 460.86
Install. techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	15 621.75	(14 897.32)	724.43	229.60
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	57 653.00		57 653.00	27 693.00
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille	57 580.00		57 580.00	27 620.00
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	73.00		73.00	73.00
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	269 502.42	(101 022.57)	168 479.85	141 911.46
STOCKS et EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES				
CRÉANCES	674.31		674.31	1 777.49
Créances clients, usagers et comptes rattachés				854.28
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	674.31		674.31	923.21
Legs et donations en cours de réalisation				
TRÉSORERIE	160 142.31		160 142.31	141 296.21
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	160 142.31		160 142.31	141 296.21
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	160 816.62		160 816.62	143 073.70
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	430 319.04	(101 022.57)	329 296.47	284 985.16
ENGAGEMENT REÇUS				
LEGS NET A RÉALISER				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

BILAN PASSIF	Exercice au 31/12/2022	Exercice au 31/12/2021
Fonds propres sans droit reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves	182 074.37	203 858.98
Réserves statutaires ou contractuelles	182 074.37	203 858.98
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	9 615.72	(21 784.61)
Situation nette (sous total)	191 690.09	182 074.37
Fonds propres consommables		
Fonds propres consommables		
Fonds associatifs résultat / contrôle de tiers financeurs		
Subventions d'investissement	2 700.00	2 900.00
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES - TOTAL I	194 390.09	184 974.37
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	40 549.00	25 378.18
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II	40 549.00	25 378.18
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	11 720.00	11 289.00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III	11 720.00	11 289.00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES EN COURS		
DETTES	82 637.38	63 343.61
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72 296.63	46 109.71
Dettes des legs et donations		
Dettes sociales	8 445.74	9 710.47
Dettes fiscales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 895.01	7 523.43
Legs et donations en cours de réalisation		
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV	82 637.38	63 343.61
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	329 296.47	284 985.16



COMPTE DE RESULTAT	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
Cotisations	12 728.00	12 360.00	368.00	2.98 %
Ventes de biens et services	6 092.72	5 548.61	544.11	9.81 %
Ventes de biens	1 003.00	1 219.78	(216.78)	-17.77 %
. dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	5 089.72	4 328.83	760.89	17.58 %
. dont parrainages		160.00	(160.00)	
Concours publics et subventions d'exploitation	8 594.44	10 660.00	(2 065.56)	-19.38 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	142 269.23	114 582.22	27 687.01	24.16 %
Dons manuels	142 269.23	114 582.22	27 687.01	24.16 %
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières reçues	31 627.40	23 333.33	8 294.07	35.55 %
Reprises sur amort., dépr., prov. et transfert de charges				
Utilisations des fonds dédiés	10 378.18	1 800.00	8 578.18	
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION	211 689.97	168 284.16	43 405.81	25.79 %
Achats de marchandises	1 342.65	5 627.95	(4 285.30)	-76.14 %
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	92 091.09	70 223.10	21 867.99	31.14 %
Aides financières	12 848.51	10 891.40	1 957.11	17.97 %
Impôts, taxes et versements assimilés	1 476.00	1 461.00	15.00	1.03 %
Salaires et traitements	52 565.52	51 298.90	1 266.62	2.47 %
Charges sociales	13 620.33	13 674.15	(53.82)	-0.39 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 689.61	5 922.46	(1 232.85)	-20.82 %
Reports en fonds dédiés	25 549.00	25 378.18	170.82	0.67 %
Autres charges	9 061.18	8 902.27	158.91	1.79 %
CHARGES D'EXPLOITATION	213 243.89	193 379.41	19 864.48	10.27 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1 553.92)	(25 095.25)	23 541.33	-93.81 %
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis				
Autres intérêts et produits assimilés	1 428.97	630.17	798.80	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placemen				
PRODUITS FINANCIERS	1 428.97	630.17	798.80	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placeme				
CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER	1 428.97	630.17	798.80	

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	(124.95)	(24 465.08)	24 340.13	-99.49 %
Sur opérations de gestion	9 540.67	2 630.64	6 910.03	
Sur opérations en capital	200.00	100.00	100.00	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 740.67	2 730.64	7 010.03	
Sur opérations de gestion		50.17	(50.17)	
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
CHARGES EXCEPTIONNELLES		50.17	(50.17)	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	9 740.67	2 680.47	7 060.20	
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS	222 859.61	171 644.97	51 214.64	29.84 %
TOTAL DES CHARGES	213 243.89	193 429.58	19 814.31	10.24 %
EXCÉDENT OU DÉFICIT	9 615.72	(21 784.61)	31 400.33	
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	33 261.05	17 582.82	15 678.23	89.17 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	33 261.05	17 582.82	15 678.23	89.17 %
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature	467.00		467.00	
Personnel bénévole	32 794.05	17 582.82	15 211.23	86.51 %
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	33 261.05	17 582.82	15 678.23	89.17 %
NON AFFECTÉS				



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
CLOS AU 31/12/2022

TABLE DES MATIERES

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DE L'EXERCICE.....	& DES FAITS CARACTÉRISTIQUES 4
1.1 OBJET SOCIAL.....	4
1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES.....	4
1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE.....	5
2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES.....	6
2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX.....	6
2.1.1 <i>Préambule</i>	6
2.1.2 <i>Cadre légal de référence</i>	6
2.2 DÉROGATIONS.....	6
2.2.1 <i>Cotisation des Comités Départementaux</i>	6
2.2.2 <i>Traitement des legs et donations (À supprimer si non RUP MUP)</i>	Erreur ! Signet non défini.
3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN.....	7
3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF.....	7
3.1.1 <i>Principes généraux</i>	7
3.1.2 <i>État de l'actif immobilisé (brut)</i>	8
3.1.2.1 <i>Détail des colonnes « B et C »</i>	8
3.1.3 <i>Amortissements de l'actif immobilisé</i>	8
3.1.4 <i>Méthode et durées d'amortissements</i>	9
3.1.5 <i>Tableau de variation des immobilisations financières</i>	9
3.1.6 <i>Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2022</i>	9
3.1.7 <i>Stocks</i>	10
3.1.1 <i>Etat des échéances des créances</i>	10
3.1.2 <i>Tableaux des dépréciations</i>	10
3.1.3 <i>Disponibilités</i>	11
3.1.4 <i>Produits à recevoir par postes du bilan</i>	11
3.1.5 <i>Charges constatées d'avance</i>	11
3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF.....	12
3.2.1 <i>Tableau de variation des fonds propres</i>	12
3.2.2 <i>Fonds dédiés</i>	13
3.2.3 <i>Fonds reportés liés aux legs ou donations (A supprimer si non RUP MUP)</i>	Erreur ! Signet non défini.
3.2.4 <i>Provisions pour risques et charges</i>	14
3.2.4.1 <i>Tableau de variation</i>	14
3.2.4.2 <i>Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés</i>	14
3.2.5 <i>Dettes</i>	14
3.2.5.1 <i>Etat des échéances</i>	14
3.2.5.2 <i>Détail des dettes fiscales et sociales</i>	15
3.2.6 <i>Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler)</i>	15
3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN.....	15
4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT.....	16
4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD).....	16
4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....	18
4.2.1 <i>Produits liés à la générosité du public</i>	18
4.2.1.1 <i>Cotisations sans contrepartie</i>	18
4.2.1.2 <i>Dons manuels-Dons étrangers</i>	18
4.2.1.3 <i>Legs, donations, assurance-vie (A supprimer si non RUP MUP)</i>	Erreur ! Signet non défini.
4.2.1.4 <i>Mécénat</i>	18
4.2.1.5 <i>Autres produits liés à la générosité du public (Rubriques à détailler)</i>	18
4.2.2 <i>Produits non liés à la générosité du public</i>	18
4.2.2.1 <i>Parrainage des entreprises</i>	18
4.2.2.2 <i>Contributions financières sans contrepartie</i>	19
4.2.2.3 <i>Autres produits non liés à la générosité du public</i>	19
4.2.3 <i>Subventions et autres concours publics</i>	19
4.2.4 <i>Reprises sur provisions et dépréciations</i>	20

4.2.5	Utilisation des fonds dédiés	20
4.3	CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	20
4.3.1	Modalités de répartition des charges	20
4.3.2	Missions sociales	21
4.3.3	Frais de recherche de fonds	21
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public	21
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources	21
4.3.4	Frais de fonctionnement	21
4.3.5	Dotations aux provisions et dépréciations	22
4.3.6	Reports en fonds dédiés de l'exercice	22
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	22
4.4.1	Principes généraux	22
4.4.2	Principes de valorisation	22
4.5	TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	24
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	26
4.6.1	Honoraires des commissaires-aux-comptes	26
4.6.2	Charges et produits exceptionnels	26
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)	27
4.7.1	Compte d'Emploi des Ressources (CER)	27
4.7.2	Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public	27
4.7.3	Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public	28
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	29
5.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
5.1.1	Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser (A supprimer si non RUP MUP) Erreur ! Signet non défini.	
5.2	AUTRES INFORMATIONS	29
5.2.1	Informations relatives aux bénévoles	29
5.2.2	Informations relatives au personnel salarié	30
5.2.3	Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice	30
5.2.4	Certification du nombre d'adhérents	30

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;

- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Embauche de Valène Mazeau en Contrat à Durée Indéterminé au 01/07/2022 à la suite d'un volontariat en Service Civique et de 2 Contrats à Durée Déterminée
- Absence pour maladie de Céline Dupont (coordinatrice) pendant 2 périodes respectivement de 6 semaines (mai/juin 2022) et 8 semaines (septembre/octobre 2022)
- Début d'activité de l'antenne sur la commune d'Embrun (septembre 2022)
- Formation de nouveaux bénévoles d'Aides Pour les Personnes Malades et leurs Proches
- 2^{ème} Campagne de Street Marketing sur Sites Privés
- Création du 1^{er} Espace Sans Tabac à La Roche de Rame

Mentionner également les évènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice susceptibles d'avoir une influence significative sur le patrimoine ou la situation financière de l'association.

- Organisation d'un 8^{ème} Relais pour la vie à Embrun les 20 & 21/05/2023
- 3^{ème} campagne de Street Marketing sur Sites Privés

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	0	0	0	
Immobilisations corporelles	210 982	866	0	211 849
Immobilisations financières	27 693	29 960	0	57 653
Total	238 675	30 826	0	269 502

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations corporelles	0	14 897
→ Terrains		
→ Constructions		86 125
→ Autres Immobilisations corporelles		14 897
Immobilisations financières	0	0
→ ...		
→ ...		

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice □	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice □
Amort. Immobilisations incorporelles				
Amort. Immobilisations corporelles	96 764	4 259		101 023
Amort. Immobilisations financières				
Total	96 764	4 259	0	101 023

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	57 580	0	0	57 580
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total	57 580	0	0	57 580

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2022

Rubriques	Montant soucript	Durée	Montant 31/12
Détailler le crédit bail:			
- Véhicule			
- Matériel de bureau			
- Autres			
...			
Total	0	0	0

3.1.7 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières	73	73	
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés		0	
→ Autres Créances	674	674	
→ Créances reçues par legs ou donations		0	
→ Charges constatées d'avance		0	
Total	747	747	0

3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice 01/01/2022	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2022
Immobilisations incorporelles	0			
Immobilisations corporelles	210 982	866		211 849
Stocks				
Créances	803		129	674
Immobilisations financières	27 693	29 960		57 653
Total	239 478	30 826	129	270 176

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières					
Total	0	0	0	0	0

3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2022	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	59 791	
Livrets et comptes épargne	77 894	1 429
Comptes à terme		
Total	137 685	1 429

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Fournisseurs débiteurs		
→		
→		
Créances clients et comptes rattachés	0	854
→		
→		
<i>Créances par legs ou donation en cours de réalisation</i>		
Autres créances		
→		
→		
→		
→		
→		
→		
Disponibilités		
Total	0	854

3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
...		
...		
...		
...		
...		
Total	0	0

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

01/01/2022	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2022	
	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
203 859	-21 785				21 785		182 074	
9 616							9 616	
213 475	-21 785	0	0	0	21 785	0	191 690	0

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (589)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Ressources liées à la Générosité du Public :		20 878	20 878	21 814	6 628	36 814
→ LNCC / Fond solidarité Covid	2021	15 000	15 000			15 000
→ LNCC / Fondation Kiabi	2021	5 878	5 878		5 878	0
→ LNCC / Boucles Roses - AESIO	2022	0	0	15 601		15 601
→ Savines Le Lac	2022	0	0	750	750	0
→ LNCC Troubles cognitifs	2022	0	0	5 463		5 463
Sous-Total "Dons"		20 878	20 878	21 814	6 628	36 814
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes		4 500	4 500	3 735	4 500	3 735
→ ARS / Parcours Global Post Cancer	2021	4 500	4 500	3 735	4 500	3 735
→ ...						
Total		25 378	25 378	25 549	11 128	40 549

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	11 289	431		11 720
→				
Total	11 289	431	0	11 720

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 63 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 622	71 622		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	8 446	8 446		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	1 895	1 895		
Produits constatés d'avance		0		
Total	82 638	82 638	-	-

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Dettes fiscales :	177	1 010
→ Impôt sur les sociétés		
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes	177	1 010
→ Etat charges à payer		
Dettes sociales :	8 268	8 700
→ Urssaf/ Pôle emploi	3 109	4 095
→ Caisse de retraite		
→ Caisse de prévoyance		
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer		504
→ Dettes congés à payer	4 085	2 868
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	1 074	1 233
→ Prélèvement à la source		
Total	8 445	9 710

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	43 150	40 496
→ FNP - Factures non parvenues		
LNCC	40 210	37 518
Commissaire aux Comptes	2 940	2 978
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0
...		
...		
...		
Dettes des legs et donations :	0	0
...		
Autres dettes :	0	0
...		
...		
Total	43 150	40 496

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

REPORTING - COMITÉ DES HAUTES ALPES

		Décembre 2022		Décembre 2021	
RESSOURCES		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE					
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-162 518,92	-162 518,92		
1.1 Cotisations sans contrepartie		-12 728,00	-12 728,00		-12 360,00
1.2 Dons, legs et mécénat		-142 269,23	-142 269,23		-114 582,22
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-7 521,69	-7 521,69		-5 164,50
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-41 368,07		-27 078,25	
2.1 Cotisations avec contrepartie					
2.2 Parrainage des entreprises				-160,00	
2.3 Contributions financières sans contrepartie		-31 627,40		-23 333,33	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public		-9 740,67		-3 584,92	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		-8 594,44		-10 660,00	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS					
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS		-10 378,18	-5 878,18	-1 800,00	-1 800,00
TOTAL		-222 859,61	-168 397,10	-171 644,97	-133 906,72
213955.78					
		Décembre 2022		Décembre 2021	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE					
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-33 261,05	-33 261,05	-17 582,82	-17 582,82
Bénévolat		-33 261,05	-33 261,05	-17 582,82	-17 582,82
Prestations en nature					
Dons en nature					
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC					
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE					
Prestations en nature					
Dons en nature					
TOTAL		-33 261,05	-33 261,05	-17 582,82	-17 582,82

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels-Dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

Le montant des dons étrangers s'élève à 0 €

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
→ ...		
→ ...		
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ cotisations	12 728	
→ Dons	142 269	
→ Autres produits	93	
→ ...		
Total	155 090	0

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Ventes de marchandises ou de prestations de services	6 093	
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
→ Redevances d'actifs incorporels		
→ Loyers		
→ Plus ou moins-values de cessions de ces actifs		
Total	6 093	0

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégré au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	4 500	0
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	5 878	1 800
Total	10 378	1 800

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance. Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie au prorata temporis de l'occupation des locaux et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validée par le conseil d'administration en date de mars 2010.

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Eau	26		3	28
Electricité et Gaz	1 475		164	1 639
Frais télécommunication				0
Assurance	795		88	883
Frais postaux	138	11 316	228	11 682
Total	2 434	11 316	483	14 232

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Actions pour les malades	21 491	22 104
Actions d'information, de prévention et de dépistage	8 566	8 051
Actions de formation	2 901	
Actions de recherche		
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs	11 482	11 635
Frais de fonctionnement (dont communication)	16 299	9 865
Total	60 738	51 655

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2022	2021
Actions pour les malades	51 752	43 691
Actions d'information, prévention,dépistage	15 372	21 462
Actions de formation	91	146
Actions de recherche	2 537	2 582
Actions autres	949	
Total	70 701	67 881
Versement à d'autres organismes	2022	2021
Actions pour les malades		
Actions d'information, prévention,dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche		
Actions autres		
Total	0	0

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2022	2021
Frais d'information et de communication	4 792	4 346
Frais de gestion	26 858	13 592
...		
...		
...		
...		
...		
Total	31 650	17 938

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation	36 814	15 000
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		5 878
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes	3 735	4 500
Total	40 549	25 378

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2022	2021
Bénévolat Prestation Autres (à préciser)	SMIC x 1,5 Tarif négocié	33 261	17 583
Total		33 261	17 583

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources				
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes						
Achats de marchandises		1 343								
Variation de stock										
Autres achats et charges externes		19 467			51 400		21 224			
Aides financières		12 849					148			
Impôts, taxes et versement assimilés		1 328			12 031	5 316	9 593			
Salaires et traitements		24 409			3 593	840	2 772			
Charges sociales		6 413				76	4 263			
Dotations aux amortissements et dépréciations										
Dotations aux provisions										25 549
Report en fonds dédiés										
Autres charges		4 893			1 722		2 447			
Charges financières										
Charges exceptionnelles										
Participations des salariés aux résultats										
Impôt sur les bénéfices										
TOTAL		70 701	0	0	68 746	6 231	40 446	351	0	25 549

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations de services Personnel bénévole					
TOTAL	0	0	0	0	0

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2022
Contrôle légal des comptes Autres missions	2 940
Total	2 940

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2022
Produits exceptionnels	
→ sur opération de gestion	9 541
→ sur opération en capital	200
→ ...	
→ ...	
Total	9 741
Charges exceptionnelles	
→ sur opérations de gestion	50
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	50

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

REPORTING - COMITÉ DES HAUTES ALPES		Décembre 2022	
EMPLOIS	TOTAL	Dont générosité du public	
CHARGES PAR DESTINATION			
1. MISSIONS SOCIALES	70 700,86	68 479,32	
1.1 Réalisées en France	70 700,86	68 479,32	
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	70 700,86	68 479,32	
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France			
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	74 980,00	74 338,12	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	68 748,79	68 122,02	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	6 231,21	6 216,10	
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	41 663,13	20 267,44	
3.1 Frais d'information et de communication	4 791,84	4 458,51	
3.2 Frais de fonctionnement	32 357,48	11 516,73	
3.3 Autres charges	4 513,81	4 292,20	
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	350,90	350,90	
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES			
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	25 549,00		
TOTAL CHARGES	213 243,89	163 435,78	
EXCÉDENT OU DÉFICIT	9 615,72		
		Décembre 2022	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public	
CHARGES PAR DESTINATION			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	21 656,24	21 656,24	
<i>Réalisées en France</i>	21 656,24	21 656,24	
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	6 021,37	6 021,37	
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	5 583,44	5 583,44	
TOTAL	33 261,05	33 261,05	

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'appliquent à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotation brute	Dotation à neutraliser
2009							
2010							
2011							
2012							
2013							
2014							
2015							
2016							
2017							
2018							
2019							
2020							
2021							
2022							
Total							

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 AUTRES INFORMATIONS

5.1.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus				
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	7			
Bénévoles "administratifs"				
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	4	544,25	0,16	9034,55
Bénévoles de terrain				
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales				
Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions...	11	1084,3	0,66	17999,38
Organisation de manifestations	2	205,4	0,12	3409,64
Communication, démarches auprès des médias	8	139,75	0,08	2319,85
Ventes au profit du CD		15	0,01	249
Collecte de matériels (cartouches, téléphones...)				
Quête sur la voie publique ou à domicile				
Démarches auprès des notaires, des entreprises...				
Autres.		15	0,01	249
Total	32	2 004	1,05	33 261

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=16,60 € (nbre heure équivalent temps plein x 16,60 €), ou renseigné par le calcul de GABES

5.1.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié Personnel mis à disposition CES et/ou autres....	2	3 640	2
Total	2	3 640	2

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.1.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	0
6257 - Réceptions	Restauration	0
...	...	
...	...	
...	...	
	Total	0

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.1.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 1600 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.